



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Épinal, le **- 7 AOUT 2020**

M. Hubert PIERROT
chargé de mission biodiversité
03 29 69 13 25
hubert.pierrot@vosges.gouv.fr
ddt-ser@vosges.gouv.fr

Oiseaux-Nature
9, rue du Haut du Rang
88220 RAON AUX BOIS

Madame et Messieurs les vice-présidents,

Par lettre du 6 mars 2020, vous m'avez demandé de prendre des mesures pour reboiser une parcelle dont l'autorisation de défrichement a été annulée par jugement du tribunal administratif de Nancy en date du 14 janvier 2020. Il s'agit de la parcelle ZD n°21, en site Natura 2000, sur la commune de Villoncourt.

Je précise que cette lettre ne m'est pas parvenue par la voie postale, mais seulement par l'intermédiaire de votre courriel du 1^{er} juillet 2020.

En tout état de cause, la décision précitée ne comporte aucune injonction de remettre en état la parcelle précitée. Par ailleurs, le régime juridique propre à Natura 2000 est un régime contractuel qui ne comporte par conséquent aucune mesure de contrainte.

Je ne peux donc réserver une suite favorable à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les vice-présidents, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation
Le préfet
Le Secrétaire Général

Julien LE GOFF